



**Comité acéricole**  
**17 novembre 2020, 9 h à 12 h**

**Par vidéoconférence**

Sont présents :

MM. Alan Bryson, PPAL  
Anouk Pohu, MFFP  
Guillaume Tremblay, MFFP  
Guy Breault, PPAL  
Marc-André Masse, FQCQ  
Mathieu Dufresne, Scierie Saint-Michel  
Charles Beauchemin, MFFP  
Mme Claudine Ethier, MRC de Matawinie

**Objectif de la rencontre**

---

- Identifier un potentiel réalisable à court, moyen et long-terme, sans égard à la planification forestière, afin de promouvoir sa mise en valeur
- Définir un objectif local d'aménagement relatif à l'acériculture

**Projet d'ordre du jour**

---

1. Mot de bienvenue
2. Objectif de la rencontre
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 18 juin 2020
  - 3.1. Suivis
4. Présentation de la démarche de cartographie du potentiel acéricole du MFFP
5. Financement PADF octroyé aux PPAL
6. Secteurs chevauchant du potentiel acéricole à harmoniser
  - 6.1. Période 2020 à 2025
  - 6.2. Secteurs identifiés pour 2020-2021
7. Affaires diverses
8. Prochaine rencontre



<b>DISCUSSIONS</b>	<b>SUIVIS</b>
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>La rencontre débute à 9 h 15. Mme Claudine Ethier souhaite la bienvenue aux participants. Un tour d'écran est effectué.</p>	
<p><b>2. Objectif</b></p> <p>Mme Claudine Ethier procède à la lecture des objectifs de la rencontre.</p>	
<p><b>3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 19 juin 2020</b></p> <p>Les participants ont reçu le 13 juillet 2020 le compte rendu de la rencontre du 19 juin 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Page 3 – 3.1. Particularités régionales et préoccupations soulevées : Il est demandé d'ajouter à la discussion sur l'acériculture : « <i>mais bien de maintenir, voire améliorer, le potentiel à long terme</i> ».</li><li>• Page 5 – 5.2. Échéancier : Il est demandé d'ajouter que « <i>Le MFFP propose d'attendre le résultat de la cartographie avant de tenir d'autres rencontres afin de faire avancer les travaux du comité</i> ».</li></ul> <p><b><i>Les demandes de modifications sont intégrées au compte-rendu et ce dernier est entériné.</i></b></p> <p>Il est discuté de la pertinence d'inclure les BGA au sein du comité acéricole. La définition d'un OLA acéricole étant de nature tactique, l'inclusion des éléments de nature opérationnelle sont-ils réellement pertinents. La présence des BGA permet d'assurer un arrimage opérationnel des orientations prises par le comité acéricole pour en assurer la réussite.</p>	
<p><b><i>3.1. Suivis de la rencontre du 19 juin 2020</i></b></p> <p><u>5.1. Données à recueillir</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les peuplements ayant fait l'objet de récolte ou cours des 5, 10 ou 20 dernières années à inventorier n'ont pas été identifiés.</li><li>• Le potentiel acéricole de la coupe partielle réalisée en 2005 à proximité du secteur GAUGER n'a pas été inventorié.<ul style="list-style-type: none"><li>○ Le MFFP validera les données d'inventaire avant coupe et les données de suivi du secteur récolté en 2005 adjacent au secteur GAUGER et communiquera les données disponibles. Les PPAL feront réaliser un inventaire du secteur et partagerons les résultats au comité.</li><li>○ Une plutôt que de se concentrer sur le seul secteur GAUGER, il est proposé de faire une revue plus globale. Lorsque des secteurs seront inventoriés avant traitement, il est possible de connaître l'historique de travaux et les données avant et après coupe.</li></ul></li></ul>	<p>Valider les données d'inventaire avant coupe et de suivi après coupe du traitement de 2005 adjacent au secteur GAUGER et communiquer les données disponibles au comité. (MFFP)</p> <p>Inventorier le secteur traité en 2005 adjacent au secteur GAUGER et partager le résultat au comité (PPAL)</p>



<b>DISCUSSIONS</b>	<b>SUIVIS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Les secteurs à harmoniser en 2020-2021 chevauchant du potentiel acéricole (2020-06-22) pour lesquels la fenêtre opérationnelle du MFFP pour l'adaptation des traitements est suffisante (2020-06-23) ont été ciblés par les PPAL (2020-06-26). Il s'agit des secteurs CANARD, COULEUVRE, RONDEAU_FRID et TINERABLE.</li></ul> <p>Les suivis seront désormais clairement identifiés au compte-rendu afin d'en assurer la traçabilité.</p>	
<p><b>4. Présentation de la démarche de cartographie du potentiel acéricole du MFFP</b></p> <p>M. Anouk Pohnu, ingénieur forestier du MFFP présente les objectifs et la démarche d'identification du potentiel acéricole.</p> <p>La cartographie identifie le potentiel acéricole à prioriser à l'échelle de l'unité d'aménagement 062-71. Ces superficies constituent une banque d'érablières à partir de laquelle le MFFP priorisera l'émission de tout nouveau permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.</p> <p><i>Cible 062-71</i></p> <p>Pour l'unité d'aménagement 062-71, la cible est fixée à 985 ha (6% du potentiel net de l'UA 062-71).</p> <p>La cartographie a été élaborée à partir des données de prospection de terrain et des inventaires d'intervention du MFFP ainsi que de la photo-interprétation 3D. Les critères utilisés par le MFFP pour cibler les potentiels dans Lanaudière sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Peuplement composé à plus de 60 % d'érable à sucre</li><li>Densité A et B (+ de 60 % de couvert forestier)</li><li>Superficie minimale permettant plus de 5 000 entailles</li><li>Proximité au réseau de distribution d'Hydro-Québec<ul style="list-style-type: none"><li>Moins de 1 km : 5 000 entailles</li><li>1 à 3 km : 5 000 à 20 000 entailles</li></ul></li><li>Hors pentes fortes : pentes de 41 % (F) et plus ainsi que les superficies entourées de pentes de 41 % et plus (S).</li><li>Hors affectations et tenures non compatibles</li><li>Hors pourvoiries et parc régionaux</li><li>Hors de la planification forestière à venir</li></ul>	<p>Transmettre la présentation et les fichiers de formes du MFFP aux membres du comité (C. Ethier)</p> <p>Planifier une rencontre en début 2021 pour mettre en commun les commentaires destinés au MFFP (C. Ethier)</p> <p>Transmettre les commentaires communs au MFFP (Tous)</p> <p>Planifier une rencontre lorsque le MFFP aura analysé les commentaires reçus,</p>

DISCUSSIONS	SUIVIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans intervention forestière depuis au moins 15 ans</li> <li>• Secteurs dont le potentiel a été inventorié sur le terrain par la MRC de Matawinie (2016).</li> </ul> <p><b>Consultation</b></p> <p>Le MFFP cherche à avoir les commentaires du milieu avant de passer aux prochaines étapes. Le MFFP partagera le fichier de forme du potentiel acéricole à prioriser. Il est possible de remplacer certains secteurs par différentes suggestions du milieu ou d'ajouter d'autres nouveaux secteurs (justifications requises et en lien avec la cible établie).</p> <p>Le délai de 3 semaines demandé par le MFFP ne semble pas raisonnable pour les membres du comité. Il est aussi suggéré que les PPAL, la MRC et le représentant des BGA mettent en commun leurs commentaires avant de les livrer au MFFP. Le travail en commun permettra d'effectuer des suggestions plus cohérentes pour le déploiement du potentiel acéricole et des opérations forestières sur le territoire.</p> <p>Il est convenu de mettre par écrit les commentaires des membres du comité relatifs aux critères du MFFP, à ses cibles, dont le 985 ha, et l'horizon de temps estimé pour les mettre en œuvre ou les atteindre. Les cibles du MFFP présentées aujourd'hui pourront aussi faire l'objet de demandes de révision à l'extérieur du présent comité.</p>	<p>(C. Ethier)</p> <p>Inscrire la consultation acéricole du MFFP à l'ordre du jour de la Table GIRT 062 en début 2021. (C. Ethier)</p>
<p><b>5. Financement PADF octroyé aux PPAL</b></p> <p>Les PPAL ont obtenu une aide financière du PADF afin d'effectuer une validation terrain du potentiel acéricole identifié par cartographie. Les conditions spécifiques à ce financement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer que les activités ont été réalisés sur le territoire du domaine de l'État de l'unité d'aménagement 062-71 seulement.</li> <li>• Démontrer que les activités se réalisent en cohérence avec les travaux du comité acéricole de la Table GIRT 062.</li> <li>• Arrimer la localisation des secteurs à valider avec la priorisation des secteurs à harmoniser de la Table GIRT 062.</li> </ul> <p>Il est proposé de partager aux PPAL des secteurs à inventorier pour évaluer l'impact de différentes pratiques sylvicole sur le potentiel acéricole.</p>	<p>Fournir aux PPAL une liste de secteurs dont l'inventaire après coupe apparaît pertinent. (M. Dufresne)</p>
<p><b>6. Secteurs à harmoniser chevauchant du potentiel acéricole</b></p>	
<p><b>6.1. Période 2020 à 2025</b></p>	

DISCUSSIONS	SUIVIS
<p>La discussion sera reprise après l'analyse du potentiel acéricole cartographique du MFFP.</p>	
<p><b>6.2. Secteurs identifiés pour 2020-2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CANARD : Municipalité de Saint-Zénon, Pourvoirie Évasion, plein air Trudeau, ZEC Lavigne</li> <li>• COULEUVRE : Municipalité de Saint-Zénon, Pourvoirie au Pays de Réal Massé, Pourvoirie Saint-Zénon, ZEC des Nymphes</li> <li>• RONDEAU_FRID : Municipalité de Saint-Zénon</li> <li>• TINERABLE (BMMB) : Territoire non organisé (TNO), Pourvoirie Vent de la Savane. Le pourvoyeur a signifié son opposition à l'implantation de projet acéricole.</li> </ul> <p>La récolte des secteurs CANARD, COULEUVRE et RONDEAU_FRID est prévue pour l'année 2021-2022. Le BMMB souhaite obtenir l'harmonisation du secteur TINERABLE pour le début mars 2021.</p> <p>Tous les secteurs feuillus sont prévus en coupe partielle, à l'exception du secteur TINERABLE qui est prévu en coupe par bande. Lors que le MFFP compare les données d'inventaire aux instructions relatives, il appert que ces secteurs n'ont pas le capital forestier minimum avant traitement pour se qualifier pour une coupe acéριο-forestière, dont le prélèvement cible se situe entre 15 % et 25 %.</p> <p>Pour chacun des secteurs, le MFFP a effectué un inventaire terrain, puis une photo-interprétation, ce qui a guidé à un redécoupage des blocs de coupe. Il pourra partager la synthèse de ces informations. Ces données pourront être analysés par les PPAL pour valider la pertinence d'effectuer un inventaire acéricole ou de poursuivre l'harmonisation.</p> <p>Le MFFP met en perspective les secteurs identifiés pour l'harmonisation 2020-2021 et la cartographie de potentiel. Il réitère que le travail avancé par le comité ne peut être considéré comme un engagement à modifier les traitements planifiés.</p>	<p>Résumer les informations disponibles pour chacun des secteurs identifiés. (MFFP)</p> <p>Résumer les commentaires provenant des consultations publiques pour chacun des secteurs identifiés. (C. Ethier)</p> <p>Évaluer la pertinence d'effectuer un inventaire acéricole sur chacun des secteurs identifiés pour lesquels le MFFP aura fourni les données d'inventaire. (PPAL)</p>
<p><b>7. Affaires diverses</b></p> <p>Aucun sujet n'est abordé dans cette section.</p>	
<p><b>8. Prochaine rencontre</b></p> <p>La rencontre se termine à 12 h 19. La prochaine rencontre se tiendra en début 2021, en mode virtuel.</p>	